



Procès-verbal des résolutions soumises au vote des Associés
Exercice clos au 31 décembre 2024
Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 24 juin, à 14 heures,

Les associés de la société #LaPiscine, Société par Actions Simplifiée au capital de 2 783 936 euros, ayant son siège social au 1, Rue de Saint-Pétersbourg - 75008 Paris et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 808 489 033 (ci-après la "Société"), se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Sont présents :

- Monsieur Olivier HEMAR, représentant légal de la société Cagiro, SARL au capital de 4 801 000 euros, ayant son siège social au 33 Allée des Grandes Fermes 92420 Vaucresson, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 840 800 320, associée, possédant 1 391 968 actions,
- Monsieur Xavier LAGARRIGUE, représentant légal de la société XRay Lima, SARL au capital de 4 801 000 euros, ayant son siège social au 7 Rue Massenet 92190 Meudon, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 840 775 472, associée, possédant 1 391 968 actions,

seuls associés de la Société et possédant la totalité des actions composant le capital de la Société.

Les sociétés PricewaterhouseCoopers Audit et RBA, co-commissaires aux comptes de la Société régulièrement convoquées, sont absentes et excusées.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par la société Cagiro, elle-même représentée par Monsieur Olivier HEMAR.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée, en entrant en séance, à laquelle sont annexés, le cas échéant, les pouvoirs des associés représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Lecture du rapport sur les comptes annuels, du rapport spécial et du rapport sur les comptes consolidés du commissaire aux comptes
- Approbation des comptes annuels de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président, au Directeur Général, et décharge des commissaires aux comptes
- Approbation des comptes annuels consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation du rapport spécial sur les conventions réglementées,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Les associés reconnaissent et confirment qu'ils ont reçu préalablement à la présente assemblée, tous les documents et toutes les informations nécessaires pour se prononcer sur les résolutions qui sont soumises à leur approbation.

Le Président déclare la séance ouverte puis met à la disposition de l'assemblée générale les documents suivants :

- la copie des lettres de convocation des associés,
- la copie des lettres de convocation des commissaires aux comptes accompagnées des accusés de réception,
- la feuille de présence à laquelle sont annexés, le cas échéant, les procurations ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- le rapport de gestion du Président ;
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée générale.
- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- le rapport sur les comptes annuels, le rapport spécial et le rapport sur les comptes consolidés des commissaires aux comptes.

Le Président présente son rapport.

Sont ensuite présentés les rapports des commissaires aux comptes.

Ces présentations terminées, le Président déclare la discussion ouverte et offre la parole à toute personne qui désirerait la prendre. Il fournit toutes les précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

Les associés, après avoir entendu lecture du rapport de gestion établi par le Président sur la situation et l'activité de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2024, du rapport sur les comptes annuels des commissaires aux comptes, approuvent l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils leur ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, les associés donnent au Président et au Directeur Général, quitus entier et sans réserve de leur mandat pour l'exercice écoulé, et déchargent les commissaires aux comptes de leur mission au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, les associés prennent acte que les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 ne font apparaître aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code général des impôts sous le nom de « Dépenses Somptuaires ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Les associés, connaissance prise du rapport de gestion établi par le Président et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuvent les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils leur ont été présentés, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Les associés, ayant constaté que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024 font ressortir un bénéfice net comptable d'un montant de 636 988,47 euros,

approuvent l'affectation du résultat proposée par le Président et décident d'affecter ce bénéfice distribuable de la manière suivante :

- 2 313,24 euros au titre de la réserve légale,
- 634 675,23 euros au titre du report à nouveau.

Conformément à la loi, les associés rappellent les dividendes versés au cours des trois exercices précédents :

- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : 500 000 euros,
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : 2 000 000 euros,
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 3 191 356,64 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce, approuvent les termes de ce rapport et approuvent successivement chacune des conventions qui y sont visées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DS
XL

Paraphe
AH

Cinquième résolution

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

CAGIRO

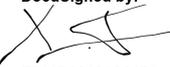
Par Olivier HEMAR

Signé par :

26C4AB66589843B...

XRAY LIMA

Par Xavier LAGARRIGUE

DocuSigned by:

E211D0619A86474...

DS


Paraphe


Etats financiers

Comptes sociaux au 31 décembre 2024

Bilan

Actif en milliers d'euros	Note	31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Immobilisations corporelles	3	17	(17)	-	0
Immobilisations financières	4	8 478	-	8 478	8 342
Actif Immobilisé		8 495	(17)	8 478	8 342
Stocks et encours		-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes		-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés		36	(36)	-	-
Autres créances		434	-	434	634
Créances	6	470	(36)	434	634
Disponibilités	7	91	-	91	16
Valeurs mobilières de placement	7	-	-	-	-
Charges constatées d'avance		-	-	-	-
Actif circulant		561	(36)	525	650
Charges à répartir sur plusieurs exercices		-	-	-	-
Ecart de conversion Actif		-	-	-	-
Actif total		9 056	(53)	9 003	8 992

Passif en milliers d'euros	Note	31/12/2024	31/12/2023
		Capital	2 784
Prime d'émission	3 087	3 087	
Réserve légale	276	172	
Report à nouveau	1 486	1	
Résultat de l'exercice	637	2 089	
Capitaux propres	11	8 270	8 133
Provisions pour risques et charges		-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		0	0
Emprunts et dettes financières divers		642	517
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		61	341
Dettes fiscales et sociales		30	0
Autres dettes		-	1
Dettes	12	733	859
Ecart de conversion Passif		-	-
Passif total		9 003	8 992

Signé par :

Olivier HEMAR

26C4AB66589843B...

1

Paraphe

OH

Etats financiers

Compte de résultat

en milliers d'euros	Note	2024	2023
		12 mois	12 mois
Production vendue de services en France		120	-
Production vendue de services à l'exportation		-	-
Montant net du chiffre d'affaires	13	120	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges d'exploitation		-	83
Autres produits d'exploitation		5	-
Produits d'exploitation		125	83
Autres achats et charges externes		(55)	(123)
Impôts, taxes et versements assimilés		(0)	(0)
Salaires et traitements		-	-
Charges sociales		-	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations d'exploitation		(0)	(0)
Dotations aux provisions d'exploitation		-	(36)
Autres charges d'exploitation		(3)	(83)
Charges d'exploitation		(58)	(244)
Résultat d'exploitation		66	(160)
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges financières		-	-
Produits financiers de participation		578	2 089
Produits financiers		578	2 089
Dotations aux amortissements et aux dépréciations financières		-	-
Dotations aux provisions financières		-	-
Intérêts et charges assimilées		(7)	(6)
Différence négative de change		-	-
Charges financières		(7)	(6)
Résultat financier	14	571	2 083
Résultat courant avant impôts		637	1 923
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital		-	-
Produits des cessions d'éléments d'actif		0	-
Produits exceptionnels		-	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		-	(0)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-	-
Charges exceptionnelles		-	(0)
Résultat exceptionnel	15	-	(0)
Participation des salariés au résultat		-	-
Impôts sur les bénéfices	16	-	167
Résultat net		637	2 089

Signé par :

Olivier HEMAR

26C4AB66589843B...

Paraphe

OH



Rapport de gestion du Président

Réunion du 24 juin 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de votre société, nous vous avons réunis pour vous rendre compte de l'activité de la société et des résultats de notre gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés dudit exercice.

Le 26 mai 2025, le Président a arrêté les comptes annuels de la société #LaPiscine au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés et desquels ressort des capitaux propres de 8 269 669 euros et un bénéfice net de l'exercice de 636 988 euros.

Le 26 mai 2025, le Président a également arrêté les comptes du groupe #LaPiscine au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés et desquels ressort des capitaux propres consolidés de 5 589 487 euros et un bénéfice net de l'exercice pour l'ensemble consolidé de 335 077 euros.

Activité de l'entreprise, du groupe et perspectives d'avenir

#LaPiscine est un groupe (ci-après le "Groupe") composé de plusieurs activités dans les domaines du conseil et du développement logiciel. La tête de groupe consolidante est la société holding #LaPiscine (ci-après la "Société"), Société par Actions Simplifiée au capital de 2 783 936 euros, dont le siège social est au 1, Rue de Saint-Pétersbourg 75008 Paris (France). Elle détient et contrôle les filiales suivantes :

- Margo, société de holding qui elle-même détient
- A Capella Consulting, cabinet conseil en organisation spécialisée dans le secteur de l'assurance basé à Paris (France),
- Margo Analytics, cabinet conseil en IT spécialisé dans la Data basé à Paris (France),
- Code Busters, cabinet de conseil en IT spécialisé dans le développement logiciel et web basé à Paris (France),
- Margo Conseil, cabinet de conseil en IT et en organisation basé à Paris (France),
- Margo Consulting, cabinet de conseil en IT et en organisation basé à Londres (Royaume-Uni),
- Margo Consulting Polska, cabinet conseil en IT et en organisation basé à Varsovie (Pologne).

Les principales expertises du Groupe sont le développement logiciel, la data, la gestion de projets complexes et la transformation digitale des entreprises. Le Groupe se développe essentiellement en réalisant de la croissance organique grâce d'une part, à la conquête de nouvelles parts de marché auprès de clients grands comptes, et d'autre part, à la création de nouvelles filiales expertes dans leur domaine. Au cours de l'exercice 2024, l'activité du groupe est restée stable comparée à l'année précédente.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de chaque secteur d'activité :

(en milliers d'euros)	2024	2023	Variation 2024/2023
<i>Segment Conseil</i>			
Chiffre d'affaires	39 940	39 753	0,5%
Résultat d'exploitation	649	1 922	-66,3%
<i>Segment Software-as-a Service</i>			
Chiffre d'affaires	-	-	0,0%
Résultat d'exploitation	-	-	0,0%

Dividendes mis au paiement au cours des trois dernières années

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons les dividendes mis au paiement par la Société au cours des 3 derniers exercices :

- au titre de l'année 2021 : 3 191 356,64 euros.
- au titre de l'année 2022 : 2 000 000 euros.
- au titre de l'année 2023 : 500 000 euros.

Dépenses non déductibles

Conformément au Code Général des Impôts, nous vous informons qu'aucune dépense somptuaire n'est à mentionner pour la Société par le Président aux associés de la Société.

Dettes fournisseurs

Conformément aux dispositions de l'article D.441 I du Code du Commerce, nous vous présentons la décomposition du solde des factures reçues non réglées par la Société à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu.

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	0	0	0	0	3	3
Montant total des factures concernées HT	0 €	0 €	0 €	0 €	39 €	39 €
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,07%	0,07%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	0	0	0	0	0	0
Montant total des factures exclues	0	0	0	0	0	0
(C') Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code du commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels					

Par ailleurs des factures non parvenues sont comptabilisées pour un montant de 52 197 euros HT.

Créances clients

Conformément aux dispositions de l'article D.441 I du Code du Commerce, nous vous présentons la décomposition du solde des factures émises, non réglées à la Société, à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu.

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) tranches de retard de paiement						
Montant total des factures concernées HT	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant total des factures exclues	- €	- €	- €	- €	- €	- €
(C') Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code du commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels	Délais contractuels	Délais contractuels	Délais contractuels	Délais contractuels	Délais contractuels

Aucune facture à établir n'a été comptabilisée sur l'exercice.

Situation des mandats

Commissaires aux comptes

Le mandat de commissaire aux comptes titulaire a été confié à PricewaterhouseCoopers, à la constitution de la Société en 2015 pour une durée de 6 exercices, et renouvelé en 2021 pour une nouvelle durée de 6 ans, jusqu'à l'exercice statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2026.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2021, les associés ont désigné en qualité de co-commissaire aux comptes titulaires la société RBA, sa mission commençant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026, avec pour mission complémentaire la certification des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et la certification des comptes sociaux déjà certifiés par le commissaire aux compte de la Société.

Conventions réglementées

La Société peut procéder à des avances en comptes courants à ses filiales. Lorsque ces avances sont rémunérées, elles portent intérêt au taux de 1% par an.

Les associés peuvent procéder à des avances en comptes courants à la Société. Ces avances en comptes courants sont non rémunérées.

Changements intervenus dans la présentation des comptes consolidés et dans le périmètre de consolidation

Le tableau ci-dessous détaille le périmètre de consolidation et les changements intervenus par rapport à l'exercice précédent.

Sociétés	Pays	2024			2023		
		% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
#LaPiscine (consolidante)	France	100%	100%	IG *	100%	100%	IG *
<i>Segment Conseil</i>							
A Capella Consulting	France	100%	100%	IG *	95%	95%	IG *
Code Busters	France	60%	60%	IG *	60%	60%	IG *
Margo	France	90,7%	90,7%	IG *	99,5%	99,5%	IG *
Margo Analytics	France	100%	100%	IG *	67%	67%	IG *
Margo Conseil	France	100%	100%	IG *	100%	100%	IG *
Margo Consulting	Royaume-Uni	93%	93%	IG *	93%	93%	IG *
Margo Consulting Polska	Pologne	100%	100%	IG *	100%	100%	IG *

* IG : entité consolidée par Intégration Globale.

Prise de contrôle

Aucune prise de contrôle n'est intervenue au cours de l'exercice.

Stock options

Conformément aux dispositions de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 et aux dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186 du Code de Commerce, sur renvoi de l'article L.227-1 alinéa 3, nous vous informons qu'aucune opération d'options d'achat et de souscription d'actions n'a été réalisée par la Société, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif susceptible de remettre en cause les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2024, n'est intervenu entre le 1er Janvier 2025 et la date d'arrêté des comptes.

Activité en matière de Recherche et Développement de la Société

La Société n'a pas mené d'activité de R&D en propre sur l'année 2024.

Affectation du résultat

Les comptes annuels font apparaître un bénéfice de 636 988,47 euros. Il est proposé d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

- 2 313,24 euros au titre de la réserve légale,
- 634 675,23 euros au titre du report à nouveau.

Nous vous invitons à approuver les comptes annuels de l'exercice clos tels qu'ils vous sont présentés ainsi que les résolutions proposées à votre réunion du 24 juin 2025.

Le Président
Cagiro
représentée par son gérant
Olivier Hémar

Signé par :

26C4AB66589843B...

LAPISCINE

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

**(Décision collective des associés relative à
l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2024)**

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

RBA
5 rue de Prony
75017 Paris

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

(Décision collective des associés relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

A la collectivité des associés
LAPISCINE
1 rue Saint Petersburg
75008 Paris

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article 14 des statuts, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par la collectivité des associés.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE LA COLLECTIVITÉ DES ASSOCIÉS

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de la collectivité des associés en application des dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR LA COLLECTIVITÉ DES ASSOCIÉS

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions statutaires de votre société, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par la collectivité des associés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

LAPISCINE

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

(Décision collective des associés relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024) - Page 2

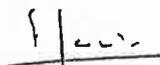
- Une convention de rémunération du compte courant conclue entre #LaPiscine et Margo Conseil SAS pour une durée indéterminée. Les sommes mises à disposition seront rémunérées à un taux d'intérêt de 1%. La charge annuelle comptabilisée par #LaPiscine, pour l'exercice 2024, s'élève à 3 955,22€. Les sommes versées au titre de l'exercice 2024 par #LaPiscine à #Margo Conseil SAS s'élèvent à 121 000€. Le solde est créditeur de 226 826€ au 31 décembre 2024.
- Une convention de rémunération du compte courant conclue entre #LaPiscine et Margo SAS pour une durée indéterminée. Les sommes mises à disposition seront rémunérées à un taux d'intérêt de 1%. La charge annuelle comptabilisée par #LaPiscine, pour l'exercice 2024, s'élève à 3 422,34€. Les sommes versées au titre de l'exercice 2024 par Margo SAS à #LaPiscine s'élèvent à 260 000€. Les sommes versées au titre de l'exercice 2024 par #LaPiscine à #Margo SAS s'élèvent à 81 000€. Le solde est créditeur de 222 964€ au 31 décembre 2024.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 20 juin 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

20-06-2025 | 16:51 CEST



François Jaumain

RBA

20-06-2025 | 16:56 CEST



Robert Bellaïche

LAPISCINE

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

RBA
5 rue de Prony
75017 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

Aux associés
LAPISCINE
1 rue Saint Petersburg
75008 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision collective des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LAPISCINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

LAPISCINE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024 - Page 3

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

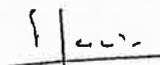
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 20 Juin 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

20-06-2025 | 13:28 CEST



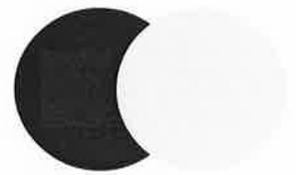
François Jaumain

RBA

20-06-2025 | 15:24 CEST



Robert Bellaïche



Etats financiers

Exercice 2024

#LaPiscine - Société par Actions Simplifiée au capital de 2 783 936 euros
Siège social : 1 Rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris – RCS Paris 808 489 033

Etats financiers

Comptes sociaux au 31 décembre 2024

Bilan

Actif en milliers d'euros	Note	31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Immobilisations corporelles	3	17	(17)	-	0
Immobilisations financières	4	8 478	-	8 478	8 342
Actif Immobilisé		8 495	(17)	8 478	8 342
Stocks et encours		-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes		-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés		36	(36)	-	-
Autres créances		434	-	434	634
Créances	6	470	(36)	434	634
Disponibilités	7	91	-	91	16
Valeurs mobilières de placement	7	-	-	-	-
Charges constatées d'avance		-	-	-	-
Actif circulant		561	(36)	525	650
Charges à répartir sur plusieurs exercices		-	-	-	-
Ecart de conversion Actif		-	-	-	-
Actif total		9 056	(53)	9 003	8 992

Passif en milliers d'euros	Note	31/12/2024	31/12/2023
		Capital	2 784
Prime d'émission	3 087	3 087	
Réserve légale	276	172	
Report à nouveau	1 486	1	
Résultat de l'exercice	637	2 089	
Capitaux propres	11	8 270	8 133
Provisions pour risques et charges		-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		0	0
Emprunts et dettes financières divers		642	517
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		61	341
Dettes fiscales et sociales		30	0
Autres dettes		-	1
Dettes	12	733	859
Ecart de conversion Passif		-	-
Passif total		9 003	8 992

Etats financiers

Compte de résultat

en milliers d'euros	Note	2024	2023
		12 mois	12 mois
Production vendue de services en France		120	-
Production vendue de services à l'exportation		-	-
Montant net du chiffre d'affaires	13	120	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges d'exploitation		-	83
Autres produits d'exploitation		5	-
Produits d'exploitation		125	83
Autres achats et charges externes		(55)	(123)
Impôts, taxes et versements assimilés		(0)	(0)
Salaires et traitements		-	-
Charges sociales		-	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations d'exploitation		(0)	(0)
Dotations aux provisions d'exploitation		-	(36)
Autres charges d'exploitation		(3)	(83)
Charges d'exploitation		(58)	(244)
Résultat d'exploitation		66	(160)
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges financières		-	-
Produits financiers de participation		578	2 089
Produits financiers		578	2 089
Dotations aux amortissements et aux dépréciations financières		-	-
Dotations aux provisions financières		-	-
Intérêts et charges assimilées		(7)	(6)
Différence négative de change		-	-
Charges financières		(7)	(6)
Résultat financier	14	571	2 083
Résultat courant avant impôts		637	1 923
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital		-	-
Produits des cessions d'éléments d'actif		0	-
Produits exceptionnels		-	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		-	(0)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-	-
Charges exceptionnelles		-	(0)
Résultat exceptionnel	15	-	(0)
Participation des salariés au résultat		-	-
Impôts sur les bénéfices	16	-	167
Résultat net		637	2 089

Notes annexes aux comptes sociaux

1. Informations générales et description de l'activité

#LaPiscine est une société holding gérant l'acquisition, la souscription, la détention, la cession, l'échange et la gestion sous quelque forme que ce soit, de toutes parts sociales, et de tous titres financiers émis par toutes sociétés.

#LaPiscine détient une participation majoritaire dans le Groupe Margo. Margo société disposant de plusieurs filiales de conseil en IT et en management et présente en France, au Royaume-Uni et en Pologne.

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2024.

Les comptes présentés ont été arrêtés le 26 mai 2025 par le Président.

La société est la tête de groupe consolidante dont le siège social est au 1 rue de Saint Pétersbourg 75008 Paris dont le numéro SIRET est 80848903300031.

Ils sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire.

2. Règles et méthodes comptables

2.1. Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes sociaux de #LaPiscine sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC no 2014-03 du 5-6-2014 relatif au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Etats financiers

2.2. Changement de règles et méthodes comptables

La société n'a procédé à aucun changement de méthode comptable par rapport à l'exercice précédent.

2.3. Opérations en devises

Aucune opération en devise n'a été réalisée sur l'exercice.

2.4. Titres de participation et créances rattachées

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable, ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires. Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...).

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation, cotés ou non, sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir. Les éléments suivants peuvent être pris en considération pour estimer la valeur d'utilité : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspective de réalisation, conjoncture économique, cours moyens de bourse du dernier mois, ainsi que les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Pour les titres en devises qui sont financés par des emprunts dans la même devise, la valeur d'utilité retenue tient compte, le cas échéant, des écarts de conversion générés sur le financement adossé.

2.5. Autres immobilisations financières

Aucune autre immobilisation financière n'a été détenue sur l'exercice.

2.6. Valeurs mobilières de placement

Aucune valeur mobilière de placement n'a été détenue sur l'exercice.

2.7. Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Etats financiers

2.8. Créances clients et comptes rattachés

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée dès qu'apparaît une perte probable concernant des créances certaines dans leur principe, mais dont le recouvrement serait incertain.

2.9. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque :

- l'entreprise est tenue par une obligation juridique ou implicite découlant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- et le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

2.10. Engagements de retraite

Aucune provision d'indemnité de départ à la retraite n'est comptabilisée dans les comptes. Au 31 décembre 2024, la société ne compte aucun salarié.

2.11. Dettes

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

2.12. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé sur le mois de réalisation de la prestation sur les bases contractuelles définies avec les clients. Des ajustements du chiffre d'affaires sont constatés à la clôture en fonction de l'état d'avancement réel des prestations.

2.13. Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable, principalement les résultats sur cessions d'immobilisations.

Etats financiers

3. Immobilisations corporelles

en milliers d'euros	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	31/12/2024
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	17	-	-	-	17
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Valeur brute totale	17	-	-	-	17
Amortissement, dépréciation Terrains	-	-	-	-	-
Amortissement Constructions	-	-	-	-	-
Amortissement Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-	-
Amortissement Autres immobilisations corporelles	(17)	-	-	-	(17)
Amortissement Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Amortissement total	(17)	-	-	-	(17)
Valeur nette comptable	-	-	-	-	-

4. Immobilisations financières

en milliers d'euros	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Participations	8 342	136	-	8 478
Dépôt à terme	-	-	-	-
Dépôts et cautionnement	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-
Valeur nette comptable	8 342	136	-	8 478

Le 14 février 2024, Monsieur Gilles Noël a cédé à la société une partie de ses titres Margo pour un montant de 136 212€.

Etats financiers

5. Participations

Participations détenues au 31/12/2024	Capital social	Capitaux propres hors capital social	Total capitaux propres	Résultat net	Quote part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus
	en milliers, en devise				En %	en milliers d'euros	
Margo							
France	9 171	3 667	12 839	176	91,1%	8 478	8 478
EUR							

Au 31 décembre 2024, les tests de dépréciation ont permis de conclure à l'absence de dépréciation des titres de participation de Margo.

6. Echéances des créances

en milliers d'euros	Montant brut	Échéances à - 1 an	Échéances à + 1 an
Créances de l'actif immobilisé	-	-	-
Clients douteux ou litigieux	36	-	-
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	13	-	-
Etat et autres collectivités publiques	421	421	-
Groupe et associés	-	-	-
Autres créances	0	0	-
Créances de l'actif circulant	470	421	-
Total	470	421	-

7. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

	31/12/2024			31/12/2023
	en milliers, en devise	taux de change retenu	en milliers d'euros	en milliers d'euros
Disponibilités en EUR	91	1,0	91	16
Total			91	16

Etats financiers

8. Comptes de régularisation et d'attente

8.1. Charges à payer

en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs - Factures non parvenues	61	141
Intérêts courus	0	0
Personnel : rémunérations et participations	-	-
Autres charges de personnel (provision de congés payés...)	-	-
Impôts, taxes et charges sociales	0	-
Total	61	58

La diminution des factures non parvenues s'explique par la refacturation en 2023 des honoraires d'avocats supportés par une autre filiale du groupe sur 2023 pour un montant de 68k, non présents en 2024.

8.2. Produits à recevoir

en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Clients - Factures à établir	-	-
Fournisseurs - Rabais, remises et ristournes à obtenir	0	-
Autres produits à recevoir	21	36
Total	21	36

La diminution des produits à recevoir s'explique par l'augmentation de la TVA sur FNP.

Etats financiers

9. Entreprises liées

montants nets en milliers d'euros	Entreprises liées	Entreprises liées avec lien de participation
Créances clients et comptes rattachés	-	-
Autres créances	-	-
Total créances	-	-
Margo	162	162
Margo IF	11	11
Margo Conseil	344	344
Emprunts et dettes financières diverses	517	517
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Margo	68	68
Margo Conseil	200	200
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	267	267
Autres dettes	-	-
Total dettes	784	784
Produits de participations	2 089	2 089
Autres produits financiers	-	-
Charges financières	(5)	(5)
Total éléments du résultat financier	2 084	2 084

Le montant porté en Emprunts et dettes financières diverses correspond aux avances en compte courant faites par les entités du groupe.

10. Conventions réglementées

La société peut procéder à des avances en comptes courants à ses filiales qui sont rémunérées à hauteur de 1%.

Les associés peuvent procéder à des avances en comptes courants à la société. Ces avances en comptes courants sont également rémunérées.

11. Capitaux propres

Le capital social de la société s'élève à 2.783.936 euros, divisé en 2.783.936 actions de 1 euro de nominal.

Il est détenu par les sociétés:

- XRay Lima SARL à hauteur de 50% soit 1 391 968 actions,
- Cagiro SARL à hauteur de 50% soit 1 391 968 actions

Etats financiers

en milliers d'euros	31/12/2023	Affectation du résultat 2023	Distribution de dividendes	Résultat 2024	Autres variation s	31/12/2024
Capital	2 784	-	-	-	-	2 784
Prime d'émission	3 087	-	-	-	-	3 087
Réserve légales	172	104	-	-	-	276
Autres réserves	-	-	-	-	-	-
Report à nouveau	1	1 485	-	-	-	1 486
Résultat de l'exercice	2 089	(1 589)	(500)	637	-	637
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-
Total capitaux propres	8 133	-	(500)	637	-	8 270

Le 28/06/2024, l'assemblée générale des actionnaires a constaté un bénéfice de 2.089.371,81 euros. L'AG a décidé de distribuer un dividende de 500.000 euros, d'affecter 104.468,59 euros en réserve légale et d'affecter 1.484.903,22 euros au titre du report à nouveau.

12. Echéances des dettes

en milliers d'euros	Montant brut	Échéances à - 1 an	Échéances à + 1 an	Échéances à + 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61	61	-	-
Dettes fiscales et sociales	30	30	-	-
Groupe et associés	642	642	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Total	733	733	-	-

Etats financiers

13. Ventilation du chiffre d'affaires

en milliers d'euros	2024	2023
Production vendue de services en France	120	-
Production vendue de services à l'exportation	-	-
Chiffre d'affaires	120	-

L'augmentation du chiffre d'affaires fait suite à l'oubli des prestations intragroupes liées à la présidence en 2023.

14. Résultat financier

en milliers d'euros	2024 12 mois	2023 12 mois
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges financières	-	-
Produits financiers de participation	578	2 089
Produits des autres valeurs mobilières et créances	-	-
Intérêts et produits assimilés	-	-
Différence positive de change	-	-
Produits financiers	578	2 089
Dotations aux amortissements et aux dépréciations financières	-	-
Dotations aux provisions financières	-	-
Intérêts et charges assimilées	(7)	(6)
Différence négative de change	-	-
Charges financières	(7)	(6)
Résultat financier	571	2 083

La diminution du résultat financier s'explique par une diminution des dividendes perçus en 2024.

Etats financiers

15. Résultat exceptionnel

en milliers d'euros	2024 12 mois	2023 12 mois
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-
Produits des cessions d'éléments d'actif	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges exceptionnelles	-	-
Produits exceptionnels	-	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	(0)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions exceptionnelles	-	-
Charges exceptionnelles	-	(0)
Résultat exceptionnel	-	(0)

16. Situation fiscale

#LaPiscine est la société tête du groupe d'intégration fiscale du groupe #LaPiscine depuis le 1er janvier 2018. Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément. L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par #LaPiscine.

	31/12/2024	31/12/2023
Impôt sur les sociétés de l'exercice de la société hors groupe fiscal	-	-
Impôt sur les sociétés de l'exercice lié aux filiales intégrées fiscalement	-	167
Economie/Charge d'impôt sur les sociétés de l'exercice	-	167

Répartition en milliers d'euros	Avant impôt	Impôt	Net
Résultat courant	637	-	637
Résultat exceptionnel	-	-	-
Impôt de l'exercice lié aux filiales intégrées fiscalement	-	-	-
Total	637	-	637

17. Effectif

La Société n'a employé personne au cours de l'exercice 2024.

Etats financiers

18. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations des membres des organes de direction et d'administration ne sont pas indiquées car cela reviendrait à donner une rémunération individuelle.

19. Informations sur les parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

20. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes figurant au compte de résultat s'élève à 46 371€.

21. Evènements postérieurs à la date de clôture

Aucun autre événement significatif susceptible de remettre en cause les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024, n'est intervenu entre le 1er janvier 2025 et la date d'arrêté des comptes.